

Centre national de gestion

Arrêté du 15 décembre 2025 établissant la liste des élèves-directeurs et des élèves-directrices d'hôpital inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 1^{er} janvier 2026

NOR : SFHN2530617A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2025-1144 du 27 novembre 2025 portant statut particulier du corps des directeurs d'hôpital ;

Vu le décret n° 2025-1146 du 27 novembre 2025 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux directeurs d'hôpital ;

Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 12 décembre 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2026, en application de l'article 5 du décret n° 2025-1144 du 27 novembre 2025 susvisé, les élèves-directeurs et les élèves-directrices mentionnés ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'hôpital, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps par ordre alphabétique :

- Madame APPOLINAIRE Katucia ;
- Madame ADAMUS Claire ;
- Madame ALZEARI Olivia ;
- Madame ANDREANI-BOVIS Lisa ;
- Monsieur ANDRIEU Rafaël ;
- Madame AUDUSSEAU Sarah ;
- Madame BAHIER Pauline ;
- Monsieur BEFFA-GORSE Marc ;
- Monsieur BENICHOU Michaël ;
- Monsieur BERTRON Guillaume ;
- Madame BLANCHARD Anne-Marie ;
- Monsieur BOISSINOT Baptiste ;
- Madame CABROL-EYRIGNOUX Aurélie ;
- Monsieur CARFANTAN Alban ;
- Monsieur CASTAN-COMET Guillaume ;
- Monsieur CASTIEL Benjamin ;
- Madame CESBRON Léa ;
- Madame CHAPELIER Annie ;
- Monsieur COQUILLARD Nicolas ;

- Madame DAUBY ZAOUI Alicia ;
- Madame DAULL Laurène ;
- Madame DEL FABBRO LEVINET Ambre ;
- Madame DELEGLISE Anne-Camille ;
- Monsieur DEMAULES Antoine ;
- Monsieur DENIEL Ronan ;
- Madame DENIEL Anaëlle ;
- Madame DEPOILLY Ingrid ;
- Madame DESHAYES Marie ;
- Monsieur DIALLO Cheick ;
- Madame DOUTRELIGNE Emma ;
- Monsieur DUCREUX Pierre-Yves ;
- Madame DUPUIS Swann ;
- Madame DURAND Julie ;
- Monsieur EDDAGNI Rachid ;
- Madame ESNAULT Lénaïg ;
- Madame ESTARELLAS Charline ;
- Madame FABRE Suzanne ;
- Madame FAVI-FULCHERI Aurore ;
- Madame FEIST Virginie ;
- Monsieur FERRAND Jacques ;
- Monsieur FILLETEAU Emmanuel ;
- Monsieur FREZOULS Florian ;
- Madame GAILHAC Stéphanie ;
- Madame GANDON Carole ;
- Madame GARDETTE Clémence ;
- Monsieur GAUTHERAT Alexis ;
- Madame GHIRLANDA-GRASSER Florence ;
- Madame GILBERT Margot ;
- Monsieur GIUSTI Thomas ;
- Madame GLEMET Léa ;
- Madame GUYADER Karine ;
- Madame HERMET Lucie ;
- Madame HOUADEC Ombeline ;
- Monsieur JAMES Eliot ;
- Madame KETTERER Eléna ;
- Madame LAAJAIL Nabila ;
- Monsieur LACHAMBRE Lucas ;
- Madame LAGNAU Bénédicte ;
- Madame LALUQUE Camille ;
- Madame LAMARCHE Marine ;
- Madame LAUVERGEON Nathalie ;
- Monsieur LECLERCQ Imanuel ;
- Madame LECOQ Géraldine ;
- Madame LEROUGE Marine ;
- Madame LEVIGNON Chloé ;
- Monsieur MAILLY Eudes ;
- Monsieur MARIANI Paul ;
- Monsieur MAUDUIT Léo ;
- Madame MAUREL Margaux ;
- Monsieur MIANNAY Julien ;
- Monsieur MORNON Julien ;

- Madame MUGNIER Mathilde ;
- Monsieur MUTIN Julien ;
- Monsieur NKINSI Christian ;
- Madame PARCHEMAL Blandine ;
- Madame PELLETIER Clarisse ;
- Madame PHILIPPOTIN CARTAUD Nathalie ;
- Madame PICHEREAU Alice ;
- Monsieur PLANCHET Charles ;
- Madame PRIEUR Marie ;
- Monsieur PRIGENT Guillaume ;
- Madame RAMMACH Maha ;
- Monsieur RELAVE-FLORY Bastien ;
- Monsieur REY Matthieu ;
- Monsieur RIBEIRO MAGALHÃES Victor ;
- Monsieur RIOU Clément ;
- Monsieur ROULET Yorick ;
- Madame ROURE Mélodie ;
- Madame SABE Sarah ;
- Monsieur SAILLOT Michaël ;
- Madame SEGUIS Saliha ;
- Madame TAOCALI Solenne ;
- Madame TEXIER Jeanne ;
- Monsieur TOMISSI Loïc
- Madame TORRES Marion ;
- Monsieur TROUILLARD Mathieu ;
- Madame VANDAELE Julie ;
- Monsieur VINCENT Denis ;
- Madame WEISS-VINCENT Rafelanjolahary ;
- Madame ZIEGLER Clémence.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorial compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 15 décembre 2025.

La directrice générale du Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GERAİN BREUZARD